



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 30 novembre 2023

Dossier n° : AE 23.0510

Demandeur : GAEC DU PONT GRAND

Date d'enregistrement de la demande : 13/11/23

Date limite de candidature : 13/02/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 13/03/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-AMANDIN	39,57	LEMMET Georges	Section ZD 25j,k,l,m, Section ZH 5,6, Section ZI 9,17,25 Section ZL 14k,l,19j,k,l,m, Section ZM 9j,k,12,14,15j,k,l, Section ZZ 14
SAINT-AMANDIN	24,43	LEMMET Noël	Section B 317, Section ZH 4, Section ZI 1,20j,k,l, Section ZL 12j,k,l,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière